

FORMALIN FONGICIDE

COMMERCIAL

SOLUTION

AVERTISSEMENT
POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : formaldéhyde 37%

No D'HOMOLOGATION : 6998
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 205 L

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

MODE D'EMPLOI

LAVAGE DES SERRES À CHAMPIGNONS:

Chauffer la serre vide à au moins 18°C et la laver avec une solution de 2-4 L de FORMALIN FONGICIDE par 100 L d'eau. Maintenir cette température et garder la serre fermée pendant au moins 24 heures après le traitement. Ne traiter que les serres vides.

TERREAU: Pour supprimer les champignons parasites, mélanger 20-25 L de FORMALIN FONGICIDE à 100L d'eau. Répandre la solution sur le terreau en le remuant. Employer 3,6-4,2 L de solution par mètre cube de terreau. Bien mélanger et garder le terreau couvert pendant au moins 24 heures après le traitement. La température de l'air et du sol doit être d'au moins 18°C. Attendre qu'il n'y ait plus aucune odeur de FORMALIN FONGICIDE avant de répandre le terreau sur les couches.

ÉQUIPEMENT DE CHAMPIGNONNIÈRE (paniers, outils, camions, bottes, tuyaux d'arrosage, etc.): Employer 100 mL de FORMALIN FONGICIDE par 10 L d'eau pour supprimer les champignons parasites. Employer comme solution de pulvérisation ou de trempage. Ne pas laisser la solution entrer en contact avec les champignons.

COURS DE COMPOSTAGE et DALLES DE BÉTON: Employer 4 L de FORMALIN FONGICIDE par 100 L d'eau pour supprimer les champignons parasites. Appliquer en abondance, en employant 100 L de cette solution par 10 m² de superficie.

ZONES ATTEINTES SUR LES COUCHES DE CHAMPIGNONS: Supprime le mildiou (*Dactylium* et *Trichoderma*) et la moisissure (*Geotrichum*). Avant le traitement, ôter tous les champignons et laisser le terreau sécher complètement. La température de la serre devrait être d'au moins 18°C. Ne pas arroser ni inoculer avec du blanc de champignon jusqu'à ce que l'odeur de formaldéhyde ait disparu. Employer 430mL de FORMALIN FONGICIDE par 10 L d'eau. Appliquer en abondance sur les zones atteintes des couches, en employant 21-28 L de cette solution pour chaque mètre cube de couche atteinte. Quatre heures après le traitement, enlever les champignons de la zone traitée et les jeter. On ne peut pas s'attendre à d'autre production de champignons des zones traitées.

DÉSINFECTION GÉNÉRALE: Employer 100mL par 10 L d'eau pour désinfecter les poulaillers, les granges, etc. Nettoyer complètement la zone à traiter, et ensuite appliquer la solution avec un vieux balai ou un pulvérisateur à pompe; ce dernier permet à la solution de mieux pénétrer les fentes et les crevasses.

MALADIES DE LA POMME DE TERRE - Galle commune, rhizoctone brun, rhizoctonie: TRAITEMENT À FROID: Employer 50 mL par 10 L d'eau. Tremper les tubercules non coupés dans cette solution pendant 2 heures. **TRAITEMENT À CHAUD** (graines seulement): Employer 100 mL par 10 L d'eau. Chauffer cette solution à 49-52°C et immerger les tubercules non coupés pendant 3 ou 4 minutes, les couvrir pendant 1 heure et les laisser sécher avant de les couper et de les planter.

CHARBON DES CÉRÉALES (sauf le charbon nu de l'orge et du blé et de l'avoine sans enveloppe) :

1. Entasser les grains sur le plancher et répandre une solution de 30 mL de FORMALIN FONGICIDE par 10 L d'eau. Mélanger complètement jusqu'à ce que tous les grains soient mouillés. Couvrir pendant 4 heures ou pendant la nuit. Semer aussitôt que possible.
2. Pour les balles sporifères, immerger les grains pendant 5 minutes dans la même solution.
3. Pour le charbon de l'avoine, pulvériser une solution de 50% de FORMALIN FONGICIDE et 50% d'eau sur les grains de semence. Retourner les grains à quelques reprises pendant la pulvérisation. Après avoir traité les grains, les couvrir pendant 3-5 heures ou pendant la nuit. Semer aussitôt que possible.

TREMPAGE DES BULBES POUR LA SUPPRESSION DES NÉMATODES:

1. Traitement au FORMALIN FONGICIDE à eau chaude: Immerger les bulbes dans une solution contenant 50 mL par 10 L d'eau pendant 4 heures aux températures suivantes. BULBES DE GLAÏEUL : 57-58°C. Si les bulbes sont gravement infestés, les tremper préalablement dans de l'eau pendant 2 heures à 24°C pour enlever les nématodes inactifs. BULBES DE JACINTHE, D'IRIS ET DE NARCISSE:43-44°C. IMPORTANT: Les BULBES DE TULIPE peuvent se faire endommager facilement et exigent des soins particuliers. Avec 100 L de ce mélange, on peut traiter 25-30 kg de bulbes. Les bulbes ne doivent pas être trop serrés pour permettre à la chaleur de se répandre uniformément. La température du bain ne doit pas varier de plus de +/- 1°C au cours du traitement. Les bulbes doivent être dormants et ne doivent pas être traités moins de 2 semaines après la récolte. Ils doivent être plantés dans les 2-4 semaines après le traitement. Suivre attentivement ces instructions pour éviter d'endommager les bulbes. Pour de plus amples renseignements, consulter les autorités agricoles locales.
2. Assainissement: Bien laver tous les outils et l'équipement qui entrent en contact avec le sol et les bulbes infestés avec une solution contenant 1 partie de FORMALIN FONGICIDE pour 9 parties d'eau.

FUMIGATION POUR LA DÉSINFECTION POULAILLERS: Tue les moisissures et plusieurs organismes qui causent des maladies respiratoires. Placer un baril vide et découvert de 205 L au centre du bâtiment sur de petits supports à distance du plancher. Fermer les fenêtres, les bouches d'aération et les portes. Arroser les murs intérieurs avec de l'eau. Pour un bâtiment de 2000 m³, mettre 3 kg de permanganate de potassium au fond du baril, ajouter 10 L de FORMALIN FONGICIDE et quitter immédiatement le bâtiment. Laisser hermétiquement fermé pendant 12 heures. Bien aérer pendant quelques heures avant de l'utiliser de nouveau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au fongicide Formalin, fongicide du groupe U. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide

Formalin et à d'autres fongicides du groupe U. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides: Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Formalin ou les fongicides du même groupe U avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux services techniques d'United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Toujours garder les récipients hermétiquement fermés pour empêcher le formaldéhyde de s'échapper et pour éviter ainsi une baisse de la concentration. Ne pas entreposer à moins de 15°C, car il peut y avoir précipitation. Cause une irritation de la peau, des yeux, du nez et de la gorge. Éviter toute exposition aux vapeurs et tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter les contacts prolongés ou répétés, et éviter de respirer les vapeurs. Pour éviter d'inhaler les fumées, quitter le local dès que possible après le traitement ou porter un respirateur à cartouche contre les vapeurs organiques approprié homologué par le NIOSH ou la MSHA ou un appareil respiratoire autonome.

Pour éviter le contact avec les yeux porter des lunettes contre les projections de produits chimiques. Si celles-ci sont probables, porter un écran facial. Pour éviter le contact avec la peau, porter des gants, un tablier et de bottes de protection en caoutchouc. Bien ventiler le local. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu, des étincelles et des flammes nues. Ne pas couper, perforer ni souder sur le contenant ni près de lui, qu'il soit plein ou

vide. Se savonner après la manutention et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux ni les étendues d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les vapeurs sont très irritantes pour les yeux, le nez et les voies respiratoires supérieures; les fortes concentrations peuvent causer de l'oedème ou des spasmes du larynx. L'inhalation peut provoquer une trachéobronchite obstructive grave. Le contact avec les vapeurs ou la solution rend la peau blanche, rugeuse, dure et insensible.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de

réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.